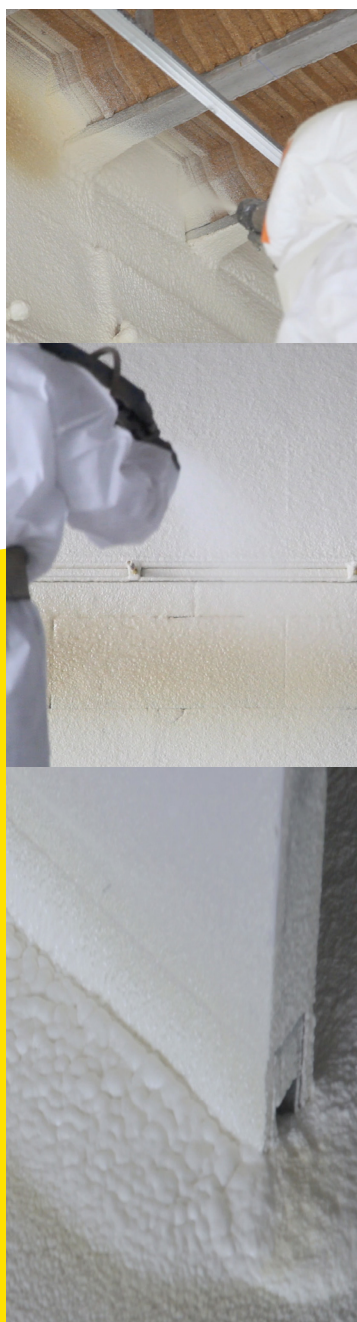


EDITO

Cela fait près d'une dizaine d'années que se développe une nouvelle technique d'isolation. Qu'est-ce que c'est ? Qui met en œuvre cet isolant ? Quels sont les avantages face aux isolants traditionnels ? Pourquoi une telle croissance ? Des questions qui méritent des réponses que nous vous présentons.



L'ISOLATION EN POLYURÉTHANE PROJETÉ, L'AVENIR DE L'ISOLATION ?

Le développement de cette nouvelle technique est dopé par la demande du marché français de solutions d'isolation novatrices, performantes, sans pont thermique et durables dans le temps. Face à la volonté des pouvoirs publics de réduire les émissions de CO₂ en réformant la consommation d'énergie au travers de réglementations et échéances, l'isolation en polyuréthane projetée est une vraie réponse.

NOTRE PROFESSION S'EST MOBILISÉE POUR FAIRE DE L'ISOLATION UN MÉTIER

L'arrêt de la Cour de Cassation rendu le 8 octobre 2013 (n°12-25370) énonce que les désordres d'isolation thermique entraînant une surconsommation d'énergie et un certain inconfort rendent l'ouvrage impropre à sa destination. Le défaut d'isolation n'est donc plus un défaut secondaire et peut engager la responsabilité décennale du ou des intervenants : Constructeurs, Architectes, Maîtres d'œuvres et tout autre corps d'état ayant contribué à l'isolation du bâtiment. Le législateur confirme par le texte adopté par

l'Assemblée nationale au sein de la loi « Transition énergétique », que les travaux d'isolation thermique doivent être encadrés par une garantie décennale. Toutes les entreprises membres du SFTPP sont des professionnels ayant reçu des formations à la mise en œuvre de cette technique et sont couvertes par cette garantie décennale spécifique.

Le DTU 52.10 a réduit les tolérances acceptables pour les isolants traditionnels du fait du nombre de désordres et sinistres sur chantier.

LES AVANTAGES DE L'ISOLANT EN POLYURÉTHANE PROJETÉ

L'isolant est adhérent à son support et la technique permet de réduire considérablement les tassements ou fissurations de la chape et du carrelage. Les plus grands carreleurs de France recommandent ou réalisent de l'isolation en polyuréthane projeté.

Pour les sols :

Grâce à ses qualités et caractéristiques, cette solution permet, dans le cadre d'Avis Techniques :

- De faire office de ravaillage (reprise des niveaux de sols), jusqu'à 18 cm de faux niveaux ;
- D'isoler sans pont thermique grâce à une isolation continue.

Pour les murs :

De par ses performances, cette solution permet, dans le cadre d'Avis Techniques :

- De contribuer à l'étanchéité à l'air;
- D'isoler sans pont thermique grâce à une isolation continue.

C'est aujourd'hui la seule technique offrant ces performances.



LES AVANTAGES DE L'ISOLANT EN POLYURÉTHANE PROJETÉ

La durabilité a fait l'objet d'une étude au CSTB qui permet de justifier de la stabilité et de l'étanchéité à l'air en cas de mouvement du support.

L'isolant en polyuréthane projeté fait l'objet d'une certification CSTBat délivrée par le CSTB. Un procès-verbal de réception est remis au client final attestant des caractéristiques de l'isolant mis en œuvre.

L'isolation en polyuréthane projeté permet à tous les clients d'accéder aux aides fiscales.

LA GESTION DES DÉCHETS

La fabrication se faisant sur chantier, juste la quantité d'isolant est nécessaire. Plus de découpe ou déchet laissé sur place...

DES VERTUS ENVIRONNEMENTALES

Un matériau 100 % sain et inerte. Sans COV (composé organique volatile) classé A+ au niveau le plus élevé.

Une durée de vie remarquable à 50 ans, il est détenteur d'une Fiche de déclaration environnemental et sanitaire FDES.

Un produit non toxique et garanti sans CFC ni HCFC.

LA FRANCE APPARAÎT COMME LA PLUS FORTE CROISSANCE !

	2013	2018	
Pays	Chiffres	Chiffres	Variation
Bénélux	18700	22800	21,93%
France	7850	13200	68,15%
Allemagne	3500	3500	0,00%
Grèce	650	650	0,00%
Italie	3230	3600	11,46%
Pays Nordiques	1740	1850	6,32%
Portugal	1220	1280	4,92%
Espagne	12600	13700	8,73%
Royaume Uni	1900	3050	60,53%
Total	51390	63630	23,82%

Source isOlatfrance

PRODUCTION DE POLYURÉTHANE PROJETÉ

